



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Achat de denrées alimentaires 2024

**** Date et heure limites de réception des offres :**

Mercredi 13 septembre 2023 à 12:00

**** Date et heure limites de réception des échantillons :**

- pour les lots : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14 et 18 : uniquement le mercredi 13 septembre 2023 de 7 heures 30 à 11h00
- pour les lots : 12, 13, 15, 16, 30, 31, 32, 34 et 35 : uniquement le mercredi 20 septembre 2023 de 7 heures 30 à 11h00
- pour les lots : 9, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33 et 36 :
uniquement le mercredi 27 septembre 2023 de 7 heures 30 à 11h00

à

Unité Centrale de Production (Restaurants scolaires)

950, allée de la Martelle

34070 Montpellier

Ville de Montpellier

Direction Déléguée de la Politique Alimentaire

1 Place Georges Frêche

34267 Montpellier CEDEX 2

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - COVID 19	3
1.3 - Mode de passation.....	3
1.3.1 - Echanges électroniques.....	3
1.4 - Type et forme de contrat	3
1.5 - Décomposition de la consultation	3
1.6 - Nomenclature	5
1.7 - Renouvellement	8
2 - Conditions de la consultation	8
2.1 - Délai de validité des offres.....	8
2.2 - Forme juridique du groupement	8
2.3 - Variantes	8
2.4 - Contrats réservés	8
2.5 - Développement durable	8
3 - Conditions relatives au contrat	9
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	9
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité.....	9
4 - Contenu du dossier de consultation.....	9
5 - Présentation des candidatures et des offres	9
5.1 - Documents à produire	10
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	12
6.1 - Transmission électronique	12
6.2 - Transmission sous support papier	13
7 - Examen des candidatures et des offres.....	13
7.1 - Sélection des candidatures	13
7.2 - Attribution des accords-cadres	13
7.3 - Suite à donner à la consultation	18
8 - Renseignements complémentaires.....	19
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	19
8.2 - Procédures de recours.....	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Achat de denrées alimentaires 2024

1.2 - COVID 19

Les candidats sont réputés avoir pris en compte dans l'élaboration de leur offre et, donc, dans les conditions d'exécution du marché les conséquences prévisibles de l'épidémie de COVID 19 à la date de remise des offres.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3.1 - Echanges électroniques

Pour cette consultation, conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur utilisera la voie électronique (par l'intermédiaire du profil acheteur <https://marches.montpellier3m.fr>) pour ses échanges avec les candidats.

Lors de la connexion vous serez invité à vous identifier et une adresse mail vous sera demandée.

Après ouverture des plis, toutes les communications seront envoyées à l'adresse mail utilisée pour le dépôt de l'offre. Dans le cas d'un changement d'adresse e-mail, il vous appartient de le signaler aussitôt à l'adresse mail suivante : marches-publics@montpellier3m.fr

Le candidat s'engage à vérifier régulièrement sa messagerie, y compris sa boîte contenant les Indésirables et SPAM, et à prendre les dispositions nécessaires afin que le contact de la plateforme nepasrepondre@atexo.com fasse partie des contacts autorisés à lui faire parvenir des e-mails. Veuillez noter par ailleurs que les pseudonymes sont interdits.

1.4 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 36 lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel € HT	Estimation annuelle € HT
01	Lait	15 540	3 885
02	Beurre	145 280	36 320
03	Fromage à la coupe	727 840	181 960
04	Fromage en portions pré-emballés	226 280	56 570
05	Autres produits laitiers et fromages à tartiner	111 200	27 800
06	Produits laitiers à base de lait de brebis BIO	63 720	15 930
07	Fromage frais et yaourts	31 560	7 890

08	Yaourts BIO	160 840	40 210
09	Céréales BIO	108 200	27 050
10	Desserts lactés	80 480	20 120
11	Ovoproduits	85 440	21 360
12	Volaille fraîche	124 720	31 180
13	Volaille surgelée BIO	36 960	9 240
14	Fromage 1/2 coupe BIO	13 200	3 300
15	Poulet frais	151 880	37 970
16	Steak haché de bœuf et steak haché de bœuf bio cuit surgelé	227 700	56 925
17	Plats composés appertisés	419 280	104 820
18	Pomme de terre BIO 4ème gamme	59 620	14 905
19	Base de fond de sauce déshydratée	105 280	26 320
20	Biscuiterie	41 640	10 410
21	Huiles et assaisonnements	177 260	44 315
22	Aromates et épices	21 740	5 435
23	Produit d'épicerie	1 470 840	367 710
24	Conserves	487 280	121 820
25	Conserves sachet souple	280 800	70 200
26	Riz	193 660	48 415
27	Céréales brutes BIO	28 800	7 200
28	Compotes - purée de fruits	101 520	25 380
29	Cookies BIO	89 600	22 400
30	Pommes fruits BIO	131 400	32 850
31	Fruits frais exotiques BIO	268 660	67 165
32	Pain frais cuit BIO	999 200	249 800
33	Pâtes BIO	21 460	5 365
34	Saucisserie fraîche	31 080	7 770
35	Saucisse fraîche BIO	16 680	4 170
36	Conserves BIO	234 500	58 625

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. S'ils répondent sur plusieurs lots, ils doivent remettre autant d'offres distinctes que de lots auxquels ils répondent. Toutefois le dossier de candidature pourra être commun à plusieurs lots.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
03142500-3	Œufs			
03211300-6	Riz			
03212200-2	Légumes secs à cosse et à gousse			
03222110-7	Fruits tropicaux			
03222321-9	Pommes			
15112000-6	Volaille			
15112100-7	Volaille fraîche			
15112130-6	Poulets			
15131100-6	Produits à base de chair à saucisse			
15131640-3	Steaks hachés de bœuf			
15310000-4	Pommes de terre et produits à base de pomme de terre			
15332270-7	Purées de fruits			
15411100-3	Huiles végétales			
15500000-3	Produits laitiers			
15511000-3	Lait			
15530000-2	Beurre			
15540000-5	Fromages			
15551300-8	Yaourt			
15811100-7	Pain			
15821200-1	Biscuits sucrés			
15850000-1	Pâtes alimentaires			
15872000-1	Herbes et épices			
15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers			
15891600-6	Fonds			
15897200-4	Aliments en conserve			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
01	15511000-3	Lait			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
02	15530000-2	Beurre			
03	15540000-5	Fromages			
04	15540000-5	Fromages			
05	15500000-3	Produits laitiers			
06	15551300-8	Yaourt			
07	15500000-3	Produits laitiers			
08	15551300-8	Yaourt			
09	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers			
10	15500000-3	Produits laitiers			
11	03142500-3	Œufs			
12	15112100-7	Volaille fraîche			
13	15131500-0	Produits à base de volaille			
14	15540000-5	Fromages			
15	15112130-6	Poulets			
16	15131640-3	Steaks hachés de bœuf			
17	15897200-4	Aliments en conserve			
18	15310000-4	Pommes de terre et produits à base de pomme de terre			
19	15891600-6	Fonds			
20	15821200-1	Biscuits sucrés			
21	15411100-3	Huiles végétales			
	15870000-7	Condiments et assaisonnements			
22	15872000-1	Herbes et épices			
23	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers			
24	15897200-4	Aliments en conserve			
25	15897200-4	Aliments en conserve			
26	03211300-6	Riz			
27	03212200-2	Légumes secs à cosse et à gousse			
28	15332270-7	Purées de fruits			
29	15821200-1	Biscuits sucrés			
30	03222321-9	Pommes			
31	03222110-7	Fruits tropicaux			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
32	15811100-7	Pain			
33	15850000-1	Pâtes alimentaires			
34	15131100-6	Produits à base de chair à saucisse			
35	15131100-6	Produits à base de chair à saucisse			
36	15897200-4	Aliments en conserve			

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Si l'accord-cadre arrive à son terme 2027, sinon 2024, 2025 ou 2026.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Contrats réservés

En vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, le lot défini ci-dessous est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Lot	Désignation
32	Pain frais cuit BIO

Un acheteur ne peut réserver un marché ou un même lot à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13-1 du Code de la commande publique et aux opérateurs économiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2113-14 du même code et qui ne satisfont pas à ces mêmes conditions.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte **des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP**. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres, budget de la ville

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe sociale relative au lot 32
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Bordereau des prix unitaires (BPU) / Détail quantitatif estimatif (DQE) / lot
- Le formulaire DC1 (lettre de candidature)
- Le formulaire DC2 (déclaration du candidat)
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous traitance)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://marches.montpellier3m.fr>

L'identification des candidats téléchargeant un dossier de consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, afin d'être en mesure de leur transmettre automatiquement, en cours de procédure, toute modification du DCE et information complémentaire utile, les candidats sont fortement invités à s'identifier. A défaut, il leur appartiendra de récupérer ces informations par leurs propres moyens.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature désignation du mandataire par ses cotraitants (DC1)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire sont disponibles.		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Une liste ou des attestations de bonne exécution des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.		Non

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur (notamment par exemple, déclaration appropriée de banque dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit) permettant de vérifier la crédibilité financière du candidat et sa capacité à mener à bien le marché pour lequel il soumissionne.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Dans le cas d'un groupement, chaque membre doit produire l'ensemble des documents mentionnés ci-avant (la lettre de candidature « DC1 » pouvant être commune, sous réserve de respect des conditions précisées à la notice explicative relative à ce DC1).

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Les entreprises nouvellement créées prouveront par tout moyen qu'elles possèdent les capacités techniques et professionnelles requises.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le DC1 et/ou le DC2 toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Pièces de l'offre par lot :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes / lot	Non
Bordereau des prix unitaires (BPU) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE) / lot	Non
Agrément sanitaire de l'atelier d'abattage et/ou de découpe délivré par la préfecture (DDPP) pour les lots 12, 13, 15 et 16	Non
Le mémoire technique / lot. En aucun cas il ne peut être question d'un mémoire technique général de l'entreprise. Ce document doit être construit spécifiquement au regard de la nature des prestations, de leur importance et de leurs spécificités dans le cadre du marché.	Non
La fiche évaluation fournisseur pour tous les lots	Non

Pour faciliter l'analyse des offres, les candidats sont fortement invités à transmettre les pièces financières (BPU/DQE) au format Excel ou autre format tableur largement disponible.

**Nota : si le candidat s'appuie au stade de l'offre sur d'autres opérateurs économiques :
- en cas de sous-traitance au stade de l'offre, le candidat doit produire un DC4 complété (seule sa signature n'est pas exigée à ce stade).**

- dans les autres cas, si le candidat se prévaut des moyens /capacité d'une autre entité, sans recours à la sous-traitance, quel que soit le lien juridique qui les unit (notamment filiale), pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produira un engagement écrit de l'opérateur économique en question sous la forme d'une déclaration du type :

« Mme. /M. (nom, prénom, fonction), représentant dûment habilité de la société (Nom commercial et dénomination sociale), numéro SIRET m'engage à mettre à disposition du candidat (dénomination), les compétences, les moyens financiers, humains et matériels de la société que je représente pour l'exécution du/des marché(s) à passer dans le cadre de la procédure n°.....».

L'attributaire pressenti sera invité à signer les pièces suivantes :

- Acte d'engagement (en cas d'allotissement, relatif au lot concerné) ; En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.
- Le cas échéant, l'engagement écrit de l'opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature (déclaration type ou DC4) ;
- Le cas échéant, en cas de groupement, le document d'habilitation du mandataire, signé en original par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation ;

Rappel : une signature manuscrite scannée n'aura pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne pourra pas remplacer la signature originale.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Les candidats fourniront la totalité des échantillons demandés dans le BPU / DQE / lot (Cf. colonne échantillon du tableau)

Concernant le lot 22, il est demandé un échantillonnage en sachet de 250 grammes environ par ordre.

Concernant le lot 31 : il est demandé des échantillons pour les numéros d'ordre suivants : 1, 2, 3 et 7.

Pour tous les autres, il est demandé de se référer aux indications stipulées dans la colonne « échantillons » du BPU/DQE.

Les échantillons doivent être livrés à l'adresse suivante :

Unité Centrale de Production (Restaurants scolaires)
950, allée de la Martelle
34070 Montpellier
(Voir la page de garde du règlement de consultation pour les différentes dates de remise des échantillons).

Les échantillons seront détruits après analyse.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Il est conseillé aux candidats, pour éviter les offres hors délais, de prévoir de déposer leur offre la veille de la date limite de remise des offres

En application de l'article R2151-6 du code de la commande publique, le candidat transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En conséquence en cas d'oubli d'un document ou de complément à apporter, le candidat doit effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de son offre, avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée comme suit :

Nom du candidat

Copie de sauvegarde pour :

V3D0018PA -Achat de denrées alimentaires 2024
NE PAS OUVRIR

. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Ville de Montpellier

PJ2A - Direction Déléguée Achats et Commande Publique
Hôtel de ville

1 place Georges Frêche
34267 Montpellier CEDEX 2

Les plis remis contre récépissé doivent impérativement être déposés auprès des gestionnaires des instances de la Direction Déléguée Achats et Commande publique, du lundi au vendredi hors jours fériés de 9H00 à 12H00 et de 14 h à 16h30.

Il convient pour cela de se présenter à l'accueil public de l'Hôtel de ville qui le contactera.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles, sauf pour les pièces financières (BPU / DQE) qui devront être remise de préférence sous format Excel (ou autre format tableur). Dans le cadre d'offres groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée sauf pour la copie de sauvegarde.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

En vertu des articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 14,17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard du mémoire technique et des échantillons	50.0
2-Développement durable au regard de la fiche évaluation fournisseurs et des éléments du mémoire technique dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0
3-Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif	20.0

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard du mémoire technique et des échantillons	50.0
1.1- Conditionnement / rendement : adaptation au process de fabrication (noté au regard de l'échantillonnage) Eléments nécessaires	10.0
1.2- Aspect visuel noté au regard de l'échantillonnage sauf pour les ordres 4, 5 et 6 du lot 31 (la note maximale sera attribuée automatiquement) Eléments nécessaires	5.0
1.3-Composition du produit : éléments de traçabilité (évaluée au regard des fiches techniques et de la fiche évaluation des fournisseurs) Eléments nécessaires	5.0
1.4-Apport nutritionnel évalué au regard des fiches techniques (qui doivent obligatoirement être numérotées selon le numéro d'ordre des produits du bordereau de prix / détail quantitatif estimatif) Eléments nécessaires	10.0
1.5-Goût noté au regard de l'échantillonnage sauf pour les ordres 4, 5 et 6 du lot 31 (la note maximale sera attribuée automatiquement) Eléments nécessaires	20.0
2-Développement durable au regard de la fiche évaluation fournisseurs (annexée au CCTP) et du mémoire technique dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0
2.1-Quels moyens seront mis en œuvre pour améliorer la qualité de la gestion et du traitement des déchets dans le cadre du présent marché ? Eléments utiles	6.0
2.2-Quels moyens, l'entreprise mettra en œuvre pour la formation à l'éco-conduite et utilisation de véhicules GNV, électrique, GPL Eléments utiles	6.0
2.3-Moyens mis en œuvre pour la mise en place d'un plan de lutte contre tout type de gaspillage énergétique et préservation des ressources primaires Eléments utiles	12.0
2.4-programme d'insertion des personnes éloignées de l'emploi Eléments utiles	6.0
Nota bene 1 : concernant les éléments ciblés comme « nécessaires » pour l'appréciation des offres : Leur communication est prescrite à peine d'irrégularité de l'offre. Une fois fournis, l'offre sera notée en fonction de la qualité des informations y figurant.	

Nota bene 2 : concernant les éléments ciblés comme « utile » pour l'appréciation des offres : L'offre sera notée en fonction de la qualité des éléments transmis, l'absence de transmission entraînant une note égale à zéro.	
---	--

Pour les lots n° 11, 12, 13, 15

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard du mémoire technique et des échantillons	50.0
2-Développement durable au regard de la fiche évaluation fournisseurs (annexée au CCTP) et des éléments du mémoire technique dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0
3-Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif	20.0

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard du mémoire technique et des échantillons	50.0
1.1-Conditionnement / rendement : adaptation au process de fabrication (noté au regard de l'échantillonnage) Eléments nécessaires	10.0
1.2-Aspect visuel noté au regard de l'échantillonnage Eléments nécessaires	5.0
1.3-Composition du produit : éléments de traçabilité (évaluée au regard des fiches techniques et de la fiche évaluation des fournisseurs) Eléments nécessaires	5.0
1.4-Apport nutritionnel évalué au regard des fiches techniques (qui doivent obligatoirement être numérotées selon le numéro d'ordre des produits du bordereau de prix / détail quantitatif estimatif) Eléments nécessaires	10.0
1.5-Goût noté au regard de l'échantillonnage Eléments nécessaires	20.0
2-Développement durable au regard de la fiche évaluation fournisseurs (annexée au CCTP) et des éléments du mémoire technique dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0
2.1- Quels moyens seront mis en œuvre pour améliorer la qualité de la gestion et du traitement des déchets dans le cadre du présent marché ? Eléments utiles	4.0
2.2-Quels moyens, l'entreprise mettra en œuvre pour la formation à l'éco-conduite et utilisation de véhicules GNV, électrique, GPL Eléments utiles	4.0
2.3- Moyens mis en œuvre pour la mise en place d'un plan de lutte contre tout type de gaspillage énergétique et préservation des ressources primaires	5.0

Eléments utiles	
2.4-programme d'insertion des personnes éloignées de l'emploi Eléments utiles	5.0
2.5-mesures mises en œuvre afin de respecter le bien-être animal • Accès des animaux à l'extérieur 3 points • Absence de castration à vif 3 points • Absence de coupe du bec 3 points • Absence de suspension de volaille consciente lors de l'abattage 3 points Eléments utiles	12.0
Nota bene 1 : concernant les éléments ciblés comme « nécessaire » pour l'appréciation des offres : Leur communication est prescrite à peine d'irrégularité de l'offre. Une fois fournis, l'offre sera notée en fonction de la qualité des informations y figurant. Nota bene 2 : concernant les éléments ciblés comme « utile » pour l'appréciation des offres : L'offre sera notée en fonction de la qualité des éléments transmis, l'absence de transmission entraînant une note égale à zéro.	

Pour le lot 16

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard des tests organoleptiques, du mémoire technique et des échantillons	50.0
1.1- Conditionnement / rendement : adaptation au process de fabrication (noté au regard de l'échantillonnage) Eléments nécessaires	10.0
1.2-Aspect visuel noté au regard de l'échantillonnage) Elément nécessaire	5.0
1.3- Composition du produit : éléments de traçabilité (évaluée au regard des fiches techniques et de la fiche évaluation des fournisseurs) Eléments nécessaires	5.0
1.4- Apport nutritionnel évalué au regard des fiches techniques (qui doivent obligatoirement être numérotées selon le numéro d'ordre des produits du bordereau de prix / détail quantitatif estimatif) Elément nécessaire	10.0
1.5- Goût noté au regard de l'échantillonnage Elément nécessaire	20.0
2- Conditions environnementales et conditions animales au regard des éléments du mémoire technique et de la fiche évaluation fournisseurs dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0

2.1- Quels moyens seront mis en œuvre pour améliorer la qualité de la gestion et du traitement des déchets dans le cadre du présent marché ? Eléments utiles	4.0
2.2-Quels moyens, l'entreprise mettra en œuvre pour la formation à l'éco-conduite et utilisation de véhicules GNV, électrique, GPL Eléments utiles	4.0
2.3- Moyens mis en œuvre pour la mise en place d'un plan de lutte contre tout type de gaspillage énergétique et préservation des ressources primaires Eléments utiles	5.0
2.4- programme d'insertion des personnes éloignées de l'emploi Eléments utiles	5.0
2.5- mesures mises en œuvre afin de respecter le bien-être animal • Accès des animaux à l'extérieur 4 points • Absence de découpe des cornes 4 points • Absence de castration à vif 4 points Eléments utiles	12.0
Nota bene 1 : concernant les éléments ciblés comme « nécessaire » pour l'appréciation des offres : Leur communication est prescrite à peine d'irrégularité de l'offre. Une fois fournis, l'offre sera notée en fonction de la qualité des informations y figurant. Nota bene 2 : concernant les éléments ciblés comme « utile » pour l'appréciation des offres : L'offre sera notée en fonction de la qualité des éléments transmis, l'absence de transmission entraînant une note égale à zéro.	

Pour les lots 34 et 35

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard des tests organoleptiques, du mémoire technique et des échantillons	50.0
1.1- Conditionnement / rendement : adaptation au process de fabrication (noté au regard de l'échantillonnage) Eléments nécessaires	10.0
1.2-Aspect visuel noté au regard de l'échantillonnage Elément nécessaire	5.0
1.3- Composition du produit : éléments de traçabilité (évaluée au regard des fiches techniques et de la fiche évaluation des fournisseurs) Eléments nécessaires	5.0
1.4- Apport nutritionnel évalué au regard des fiches techniques (qui doivent obligatoirement être numérotées selon le numéro d'ordre des produits du bordereau de prix / détail quantitatif estimatif) Elément nécessaire	10.0
1.5- Goût noté au regard de l'échantillonnage Elément nécessaire	20.0

2- Conditions environnementales et conditions animales au regard des éléments du mémoire technique et de la fiche évaluation fournisseurs dans le cadre de l'exécution des prestations du marché	30.0
2.1- Quels moyens seront mis en œuvre pour améliorer la qualité de la gestion et du traitement des déchets dans le cadre du présent marché ? Eléments utiles	4.0
2.2-Quels moyens, l'entreprise mettra en œuvre pour la formation à l'éco-conduite et utilisation de véhicules GNV, électrique, GPL Eléments utiles	4.0
2.3- Moyens mis en œuvre pour la mise en place d'un plan de lutte contre tout type de gaspillage énergétique et préservation des ressources primaires Eléments utiles	5.0
2.4- programme d'insertion des personnes éloignées de l'emploi Eléments utiles	5.0
2.5- mesures mises en œuvre afin de respecter le bien-être animal • Accès des animaux à l'extérieur 3 points • Absence de coupe des queues 1.5 points • Absence de meulage des dents 1.5 points • Absence de castration à vif 3 points • Absence de gazage au CO2 lors de l'abattage 3 points Eléments utiles	12.0
Nota bene 1 : concernant les éléments ciblés comme « nécessaire » pour l'appréciation des offres : Leur communication est prescrite à peine d'irrégularité de l'offre. Une fois fournis, l'offre sera notée en fonction de la qualité des informations y figurant. Nota bene 2 : concernant les éléments ciblés comme « utile » pour l'appréciation des offres : L'offre sera notée en fonction de la qualité des éléments transmis, l'absence de transmission entraînant une note égale à zéro.	

3 - Pour tous les lots, le critère prix (20 % de la note) sera noté par application de la formule suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après analyse des offres, l'attribution du marché au candidat classé 1er est suspendue à la complétude de son dossier de candidature et à la vérification par le pouvoir adjudicateur de la régularité de sa situation

au regard des certificats visés aux articles R2143-6 à R2143-10, et R2143-16 du Code de la Commande Publique.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Référent : Madame Isabelle DEVIN
Tél : 04 34 46 68 50

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

<http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr